

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2025
Liste des délibérations pour affichage

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 octobre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Olivier LEMOINE, Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient excusés : Sandrine DURAN, Véronique LE GUILLOUX et Xavier LUCIANI.

Avaient donné pouvoir : Sandrine DURAN à Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX, et Xavier LUCIANI à Olivier LEMOINE.

Étaient absents non-excusés : Jean-Marc LEGROS.

S'agissant de la seconde convocation en raison d'absence de quorum lors de la réunion du 2 octobre 2025, les conditions de quorum ne sont pas nécessaires à cette séance.

Parmi les membres présents, Olivier LEMOINE est désigné secrétaire de séance.

- 10 2025 01 Approbation du Procès-verbal de la réunion du 28/07/2025**
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le Procès-verbal de la réunion du 28/07/2025
- 10 2025 02 Location de la salle communale aux candidats aux élections municipales de 2026**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- *Autorise la mise à disposition de la salle communale auprès des candidats déclarés aux élections municipales de 2026*
 - *Fixe le montant de la location à 50€ par jour*
 - *Dit que la location pourra avoir lieu le mercredi de 14h00 au lendemain matin 9h00*
La remise des clés ainsi que l'état des lieux d'entrée auront lieu l'après-midi à partir de 14h et jusqu'à 17h00, et la restitution des clés ainsi que l'état des lieux de sortie auront lieu le lendemain à 9h00
 - *Une convention de mise à disposition sera établie et signée entre les parties*
 - *Cette mise à disposition respectera strictement le principe d'égalité entre les candidats en offrant à chacun les mêmes possibilités aux mêmes conditions.*
- 10 2025 03 Décision modificative n°1**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la décision modificative n°1
- 10 2025 04 Vente de divers biens communaux**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la vente du Glutton au prix minimum de 2 000.00€ et du podium/estrade pour un prix minimum de 1 000.00€
- 10 2025 05 Approbation des rapports de la CLECT**
Le Conseil Municipal, par une voix pour de Sophie JARDINOT et 3 abstention de

1e 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300034-20251003-DE_03_10_20

Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT ayant reçu pouvoir de Xavier LUCI, Fabienne QUIÉVREUX ayant reçu pouvoir de Véronique LE GUILLOUX, approuve les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

10 2025 06

Espaces réservés du CD13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse de reprendre à son bénéfice des espaces réservés délaissés par le Conseil Départementale des Bouches-du-Rhône.

10 2025 07

Décisions prises par délégation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal.

Madame le Maire,



Fabienne QUIÉVREUX.

La Secrétaire de séance,

Olivier LEMOINE.